

DÉCISION Nº 2025/78

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

À MONSIEUR DOMINIQUE BUISSON

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008, modifié, portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

Vu la décision n°2018/02 du 23 janvier 2018 de la directrice générale de l' EPF d'Occitanie portant nomination de M. Dominique BUISSON en qualité de directeur foncier Ouest;

DÉCIDE

Article 1: Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique Buisson, directeur foncier Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à son adjoint, Monsieur Manuel PAUCHET à l'effet de signer l'acte authentique de vente établi en l'étude de Maître Charles BRENAC, notaire à Toulouse, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°102, sise sur la commune de Grenade, pour un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (480 000,00 EUR).

Article 2: La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le

ellier, le - 1/JVIL. 202

La directrice générale de PEPF d'Occitanie

Sophie LAFEVETRE